

COALITION CANADIENNE POUR L'ACTION SUR LE TABAC CANADIAN COALITION FOR ACTION ON TOBACCO

World Exchange Plaza, 111 rue Albert, Unité 108, C.P. 81114, Ottawa, Ontario, Canada K1P 1A0
World Exchange Plaza, 111 Albert Street, Unit 108, Box 81114, Ottawa, Ontario, Canada K1P 1A0

DES GROUPES DE SANTÉ LANCENT UNE CAMPAGNE POUR OBTENIR DE L'ACTION SUR LA CONTREBANDE DU TABAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 avril 2007

Ottawa - 70 organismes nationaux, provinciaux et locaux ont demandé aujourd'hui au gouvernement fédéral et aux provinces une intervention vigoureuse pour couper à la source l'approvisionnement en tabac de contrebande.

« Il est impossible que la seule action de la police, avec les moyens dont elle dispose actuellement, suffise à contrôler le marché grandissant du tabac de contrebande, » affirme Dr Ian Gemmill, médecin hygiéniste en chef pour l'unité de santé publique de Kingston, Frontenac, Lennox & Addington. « La Coalition canadienne pour l'action sur le tabac (CCAT) considère la contrebande de tabac comme une menace importante pour la santé publique et a, en conséquence, décidé de lancer la Campagne pour l'action sur le tabac de contrebande et la santé. Les organismes appuyant ce projet partagent le point de vue selon lequel les cigarettes bon marché minent les effets positifs des augmentations des taxes sur le tabac sur la santé publique. Les taxes élevées sur le tabac aident à empêcher les enfants de commencer à fumer, incitent les fumeurs à arrêter et préviennent les rechutes chez les anciens fumeurs.

« Puisque le prix joue un rôle si crucial dans la consommation de tabac, la contrebande est également susceptible de miner tout le travail accompli par les intervenants de la santé au cours des dix dernières années, travail qui visait à mettre en place d'autres mesures de lutte contre le tabac afin de protéger les Canadiens des effets dévastateurs pour la santé des produits du tabac, » ajoute le Dr Gemmill. « Et n'oublions pas que les gouvernements perdent des centaines de millions ou même des milliards de dollars chaque année à cause de la contrebande et de la réticence à augmenter les taxes sur le tabac qui en résulte. »

Francis Thompson, directeur des politiques à l'Association pour les droits des non-fumeurs, fait état des principales sources de cigarettes de contrebande : « La source la plus significative provient des opérations illégales qui se déroulent du côté de Saint-Régis, dans la partie américaine de la réserve d'Akwesasne, qui chevauche les frontières de l'Ontario, du Québec et de l'État de New-York. Des cigarettes de contrebande proviennent également d'opérations illégales situées à Kahnawake (près de Montréal), à Tyendinaga (près de Belleville, en Ontario) et dans la réserve des Six Nations (près de Brantford, en Ontario). Les autorités savent pertinemment, et ce depuis plusieurs années, d'où viennent les cigarettes de contrebande. Et pourtant, rien n'indique que le gouvernement fédéral considère la lutte contre le trafic de tabac comme une priorité, ni qu'il prévoit de prendre des mesures significatives en la matière. »

Les membres votants:

Association dentaire canadienne • Association pour les droits des non-fumeurs
Conseil canadien pour le contrôle du tabac • Fondation des maladies du coeur du Canada
L'Association pulmonaire • Médecins pour un Canada sans fumée • Société canadienne du cancer

« Nous n'avons aucun moyen d'évaluer avec certitude la taille actuelle du marché de la contrebande, mais certains indicateurs incitent à penser que le problème empire, en particulier en Ontario et au Québec, » avertit Neil Collishaw, directeur de la recherche de Médecins pour un Canada sans fumée. « La contrebande s'étend également à d'autres provinces. Dans tous les cas, peu importe la taille atteinte par le marché de la contrebande, les solutions sont connues et doivent être mises en œuvre. Tout délai supplémentaire ne fera que rendre plus difficile la résolution de ce problème pour le gouvernement fédéral et les provinces. »

« La clé pour prévenir la contrebande est d'éliminer la source d'approvisionnement », déclare Rob Cunningham, analyste principal des politiques et avocat à la Société canadienne du cancer. Il ajoute que les actions prioritaires devraient être les suivantes :

- 1. interdire l'approvisionnement en matières premières et en équipements utilisés pour produire des cigarettes aux fabricants non licenciés;**
- 2. révoquer les permis des fabricants de tabac qui ne respectent pas les lois;**
- 3. implanter un système efficace de marquage des paquets de cigarettes (système de marquage et de traçabilité) permettant de surveiller de près les livraisons de tabac;**
- 4. persuader le gouvernement fédéral américain de fermer les fabricants illégaux situés du côté américain de la réserve d'Akwesasne;**
- 5. fixer la somme nécessaire à l'obtention d'une licence fédérale de fabrication de tabac à cinq millions de dollars minimum, au lieu du montant dérisoire de cinq mille dollars exigés actuellement.**

« Certaines de ces mesures peuvent et devraient être prises par les gouvernements provinciaux, notamment ceux de l'Ontario et du Québec », fait remarquer Cunningham.

« La contrebande du tabac est un problème du côté de l'offre, et non un problème du côté de la demande qui découle du niveau des taxes, souligne François Damphousse, directeur du bureau du Québec de l'Association pour les droits des non-fumeurs. Pour illustrer ce point, les deux provinces avec les niveaux de taxation les plus faibles – le Québec et l'Ontario – sont aux prises avec les plus graves problèmes de contrebande. Par contre, on n'observe pas de marché illégal dans les provinces comme la Colombie-Britannique et l'Alberta où les taxes sont bien plus élevées. Le problème qui nous préoccupe plus particulièrement, c'est le manque de contrôle des sources illégales de tabac, fléau que l'on peut entièrement prévenir. »

- 30 -

SOURCES:	Rob Cunningham	613-565-2522 ext. 305
	Neil Collishaw	613-233-4878, cell. : (613) 297-3590
	François Damphousse	514-843-3250, cell. : (514) 237-7626
	Louis Gauvin	514-598-5533, cell. : (514) 816-5493
	Dr. Ian Gemmill	(613) 549-1232 ext. 234
	Michael Perley	416-340-2992, cell. : (416) 709-9075
	Francis Thompson	613-230-4211, cell. : (613) 355-6532